

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2025

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

L'an deux mille vingt-cinq

Le 23 octobre

Le conseil municipal de la commune de **SAINT BEAUZIRE**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie

Sous la présidence de Monsieur HEBRARD Jean-Pierre

Date de la convocation du conseil municipal : 14 octobre 2025

Présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD David, CHABRIER Michel, DAUZAT Christian, FARGES Eliane, GARCIA Christophe, GAYAT de WECKER Louis, HEBRARD Jean Pierre, LAURENDEAU Patrick, MONTESSINOS Rémi, PENAY Florence, PREMEL Quentin.

Pouvoirs : ALBISETTI Caroline à MONTESSINOS Rémi
BUCINA Aurélie à PENAY Florence
BRESSION Séverine à CHABRIER Michel
MEDYNSKA Jean-Louis à HEBRARD Jean Pierre
POULY Chantale à GARCIA Christophe
VINCENT David à DAUZAT Christian

Secrétaire de séance : PENAY Florence

Secrétaire administrative : Catherine BRIFFOND

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 31 juillet 2025

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Demande de fonds de concours à RLV (poteaux d'incendie).
- 2- Création de poste : Rédacteur Principal de 1^{ère} classe à 35H hebdomadaires au 1-11-2025 (secrétariat de mairie)
- 3- Création de poste : Adjoint administratif à 33 H hebdomadaires au 1-12-2025
- 4- Adoption de la convention intercommunale d'attribution des logements sociaux
- 5- Admission en non-valeur (finances)
- 6- Avant-projet de réglementation des boisements : avis du conseil
- 7- Ouvertures de crédits (budget)
- 8- Tableau de classement des voies (contrat avec la Poste)
- 9- Questions diverses

51- Demande de fonds de concours à RLV (poteaux d'incendie) :

La commune dispose d'un droit de tirage annuel d'un montant de 45 160 €.

La précédente demande pour l'exercice budgétaire 2025 portait sur un montant de 42 000 € dans le cadre de l'enfouissement des réseaux secs rue du Général de Gaulle, rue du Pont du Château et rue du Chabry.

Il y a lieu de demander une subvention d'un montant de 3 160 € correspondant au solde pour le déplacement d'un poteau incendie et la pose d'un poteau incendie neuf rue du Chabry

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2025

pour un coût de 6 030.00 € HT soit 7 236.00 € TTC ainsi que la pose d'un poteau incendie neuf rue du Pont Neuf pour un coût de 5 820.00 € HT soit 6 984.00 € TTC.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

52- Création de poste : Rédacteur Principal de 1ère classe à 35H hebdomadaires au 1-11-2025 (secrétariat de mairie) :

Il y a lieu de créer un poste de Rédacteur Principal 1ère classe de 35 h hebdomadaire à compter du 1er novembre 2025, afin de permettre le remplacement de l'actuelle secrétaire générale.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

53- Création de poste : Adjoint administratif à 33 H hebdomadaires au 1-12-2025:

Suite au départ d'une fonctionnaire il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif de 33 heures hebdomadaires, au secrétariat de mairie, à compter du 1^{er} décembre 2025.

Ce poste est actuellement tenu par une contractuelle.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

54- Adoption de la convention intercommunale d'attribution des logements sociaux :

Cette convention a été approuvée par le Conseil Communautaire le 1^{er} juillet 2025. Elle doit être maintenant approuvée par l'ensemble des conseils municipaux de RLV

La CIA définit 3 grandes orientations, déclinées en 12 objectifs et 24 actions, visant à :

- Rééquilibrer le peuplement à l'échelle intercommunale
- Faciliter les parcours résidentiels des ménages
- Mesurer les effets produits et améliorer la connaissance pour adapter les actions

Conformément aux obligations réglementaires, elle fixe en premier lieu des objectifs d'attribution précis à destination des publics les plus vulnérables, à savoir :

- 25% des attributions de logements sociaux seront consacrées annuellement aux demandeurs dont le niveau de ressources par unité de consommation est inférieur au 1er quartile (à savoir 10097€ annuels pour Riom Limagne et Volcans en 2024). Cet objectif s'applique de manière homogène sur le territoire et pour tous les bailleurs sociaux. Il s'agit d'attributions suivies de baux signés ;
- 25% des attributions seront consacrées annuellement aux publics prioritaires sur le contingent propre de chaque réservataire (collectivités, bailleurs sociaux, Action Logement). Les publics prioritaires sont les ménages relevant du Droit Au Logement Opposable (DALO) ou définis au titre de l'article L. 441-1 du CCH et des PDALHPD. Ce sont des personnes en difficulté d'accès au logement (en situation de handicap, hébergées, en situation d'habitat indigne etc.). L'objectif d'attribution s'entend ici en désignations de candidats ;
- A minima 10% des attributions annuelles seront consacrées aux travailleurs exerçant un métier dans un secteur essentiel pour la continuité de vie de la Nation. La liste des travailleurs essentiels correspond à la liste des 35 professions de « première ligne » recensées par l'INSEE (personnel hospitalier, caissiers, taxis, ouvrier alimentaire, etc.)

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

55- Admission en non-valeur (finances) :

Devant l'impossibilité de recouvrir une somme de 0.13 € le comptable public demande à la commune d'admettre cette somme en non-valeur.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

56-Avant-projet de réglementation des boisements : avis du conseil:

Monsieur le Maire fait connaître que, par lettre du 9 septembre 2025, M le Président du Conseil départemental a invité le Conseil Municipal à donner son avis sur le projet de réglementation des boisements. Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de révision de la réglementation des boisements, menée par le Conseil départemental est en cours sur la commune.

Les documents cartographiques provisoires ont été portés à la connaissance des conseillers municipaux, ainsi que le détail des interdictions et restrictions proposées par le Conseil départemental.

L'enquête publique correspondant s'est tenue du 16 juin 2025 au 17 juillet 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de réglementation des boisements, tel qu'il a été présenté, et donne un avis favorable à la poursuite de la procédure afin de rendre applicable cette réglementation sur la commune de Saint-Beauzire.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

57- Ouvertures de crédits (budget) :

A- Amortissement subvention

Il est nécessaire d'amortir une subvention d'investissement relative à l'éclairage public impasse du Stade.

C'est une opération "blanche" pour notre budget, ainsi :

Un mandat de 103.75 € sera émis ainsi qu'un titre du même montant.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

B- B-Frais d'étude : restaurant scolaire :

Afin de pouvoir récupérer la TVA il est nécessaire de "basculer" la somme de 80 772.48 € relative aux frais d'études du nouveau restaurant scolaire au compte 231: Immobilisations corporelle en cours.

Il conviendrait d'effectuer une ouverture de crédits :

Recettes : 203 (041) Frais d'étude, recherche et développement et frais d'insertion

Dépenses :231 (041) Immobilisations corporelles en cours

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

58-Tableau de classement des voies (contrat avec la Poste) :

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2025

La Dotation de Solidarité Rurale (DSR), une des dotations budgétaires de l'Etat est basée notamment sur le kilométrage des voies communales.

Actuellement 12 km sont déclarés en Préfecture alors que 20 km 848 sont nommés dans le BD Topographique IGN; soit un écart de 8 km 848.

La prise en compte de cet écart dans le calcul de la DSR entraînerait une récupération potentielle de 3 188 € par an.

Afin de régulariser cette situation, la commune doit produire un tableau de classement des voies en version informatisée intégrant une modélisation cartographique informatisée.

Les services de la Poste, se propose de faire réaliser ce tableau par sa filiale GEOPTIS.

Le coût de cette prestation est de 3 600 €.

Une réunion de cadrage et une réunion de restitution sont prévues dans le contrat.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à signer le devis.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

Questions diverses :

A- :Travaux :

-Rue des Dômes : (chantier du Conseil Départemental) Les travaux sont en phase terminale. L'enrobé sera terminé mardi 28 octobre 2025.

-Rue du Général De Gaulle : (Chantier SIAEP) Travaux d'échange des conduites d'eau : des difficultés ont été rencontrées lors des fouilles. La fin du chantier est prévue fin novembre.

-Assainissement rue du Chabry : (chantier RLV) : Chantier en cours.

B- Restaurant scolaire:

Le chantier respecte le planning. Une visite de chantier sera organisée pour les élus.

C- Ralentisseur rue de la Limagne

Monsieur PREMEL Quentin demande pourquoi des ralentisseurs ont été installés rue de la Limagne.

Monsieur le Maire répond qu'une pétition a été déposée en mairie par les riverains de la rue de la Limagne demandant de prendre des mesures pour faire ralentir les véhicules.

Cette pétition fait état, dans les dernières années, d'un bilan de 6 chats et 2 chiens écrasés.

Il précise qu'il a pris la décision d'installer ces ralentisseurs avant qu'une personne soit victime d'un accident, malgré une vitesse déjà règlementée à 30 Km/h.

Monsieur PREMEL dit qu'il faut étudier le problème de la circulation des véhicules et notamment autoriser le stationnement sur la voirie et non sur les trottoirs.

D- Calendrier :

- Lundi 27 octobre 2025 à 20H30 : Réunion CCAS
- Jeudi 30 octobre 2025 à 18H30 : commission Finances
- Jeudi 4 novembre 2025 à 18H30: Conférence des Maires RLV (Maire)
- Mercredi 5 novembre 2025 à 14H30 : Délégation service public RLV (Maire)
- Jeudi 6 novembre 2025 à 17H30 : Commission Eau RLV à St Ignat (Adjoints)
- Mardi 11 novembre 2025 à 10H30 : cérémonie

- Jeudi 13 novembre 2025 à 18H30 : Conseil Communautaire RLV (Maire)
- Dimanche 16 novembre 2025 : Tir à l'arc FJEP à l'espace sportif
- Jeudi 20 novembre 2025 à 8H30 : SMO Biopôle (Maire)
- Vendredi 21 novembre 2025 à 15H30 : Ste Geneviève à St Laure
- Mardi 25 novembre 2025 : Commission RLV CCSPEL (Maire)
- Jeudi 27 novembre 2025 à 20H30 : Conseil municipal

Fin de séance : 21h50

Saint Beauzire, le 07 novembre 2025

Le Secrétaire de Séance,

Florence PENAY

Le Maire,

Jean Pierre HEBRARD



DÉLIBÉRATIONS

N° ORDRE	N° DELIB	INTITULE
51	52	Demande de fonds de concours à RLV (poteaux d'incendie).
52	53	Création de poste : Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe à 35H hebdomadaires au 1-11-2025 (secrétariat de mairie)
53	54	Création de poste : Adjoint administratif à 33 H hebdomadaires au 1-12-2025
54	55	Adoption de la convention intercommunale d'attribution des logements sociaux
55	56	Admission en non-valeur (finances)
56	57	Avant-projet de réglementation des boisements : avis du conseil
57	58-59	Ouvertures de crédits (budget)
58	60	Tableau de classement des voies (contrat avec la Poste)